

Lord Spencer fait observer que c'est là un signe des bonnes relations qui existent entre l'Angleterre et les États-Unis.

Le service des renseignements chez les Boers

Un ancien officier allemand résidant au Cap, dans une lettre adressée à ses parents, donne des détails fort intéressants sur le service des renseignements chez les Boers.

Après avoir fait observer que les opérations de ces derniers comportent nombre de légions dont le cavalier de tous les pays d'aujourd'hui pourra tirer quelque chose, il dit que la terre de ces « patriotes montés » est appelée à jouer un très grand rôle dans les guerres futures, il ajoute ceci :

Les Boers ont eu le talent d'organiser une sorte de poste de campagne qui relie entre eux tous les rouages de leur machine militaire et politique, différents chefs d'unités avec un ensemble homogène. De cet ensemble, ce que Delarey fait à l'intention de faire et de tous deux agissent tout à fait d'accord avec Botha et ses innombrables lieutenants, lesquels eux-mêmes sont d'impulsion et de tact à leur service.

Chaque détachement, quel que soit son effectif, dispose d'un certain nombre de volontaires que l'officier allemand appelle intelligemment. Ceux-ci ne sont jamais ; ils ont pour unique mission d'observer et de renseigner. Tous les détachements ont un officier en section d'une colonne anglaise, est aussitôt signalé par un à la station la plus proche, et aussitôt que celui-ci est en possession d'un renseignement, il le fait porter par un cavalier monté sur des chevaux plus rapides que le vent. C'est grâce à cela que les Boers parviennent presque toujours à combiner leurs mouvements, à les rendre inattendus, à les surprendre et parfois à les attaquer avec des forces supérieures.

Il suffit pour bien comprendre ceci d'observer l'ensemble à avec lequel agissent les Boers du Transvaal et ceux du Cap. C'est toujours le même jeu. Les uns pénètrent dans les territoires occupés par les autres, et leur donnent aussitôt la chasse avec des forces nombreuses. En opérant de cette façon, ils dégraisent différents points sur lesquels apparaissent avec une rapidité mathématique les détachements de Boers, qui sont les détachements du Nord attirés de leur côté les Anglais, et les Boers du Sud s'empresse d'accourir, de recruter des hommes et des chevaux et de se ravitailler en munitions et en vivres.

Les colonies militaires au Transvaal

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

On mande de Londres que la commission spéciale chargée par le gouvernement, au mois d'août dernier, de déterminer dans quelles conditions un certain nombre de soldats anglais pourraient être employés dans les territoires occupés par les Boers, ont été amenés à s'y établir comme colonies.

Mais il ajoute que lord Charles Bessford, bien que les réserves des classes 1890 et 1891 convoquées en 1901, ont été appelées à compter du 1er août 1901, en quatre périodes successives, suivant les mesures qui seront arrêtées par le commandant du dépôt d'Oléron.

On assure, d'autre part, que l'opinion de lord Charles Bessford sur les travaux de Gibraltar, est en contradiction absolue avec celle de M. Gibson Bowles.

Lord John Russell sera jugé par la Chambre des lords pour le crime de bigamie. Son procès commencera le 18 juillet.

M. Asquith a définitivement accepté d'assister au banquet qui lui sera offert par les libéraux irlandais. Dans une lettre adressée au groupe des libéraux qui l'engageait à s'abstenir d'y assister, il déclare qu'il a l'intention de profiter de cette occasion pour exposer les droits immédiats et les revendications du parti libéral et de déterminer l'usage fait précise, son attitude vis-à-vis du gouvernement. Il se défend jusqu'ici de vouloir commettre un acte d'hostilité contre son chef sir H. Campbell-Bannerman.

M. Chamberlain a prononcé un discours au banquet colonial canadien. Il a invité ses auditeurs à l'attachement à la politique de l'opinion de l'Empire civilisé d'aujourd'hui. Cette opinion ne sera pas, prétend-il, le verdict de l'histoire. Elle émet des mensonges répandus en Angleterre par des traités, et à l'étranger par des ennemis de l'Angleterre. « Nous ne sommes pas prêts à accepter les mensonges. Il ne faut donc pas se soucier de l'opinion de l'Europe. Il vaut mieux se tourner vers les colonies anglaises, vers l'empire britannique. »

M. Ribot a renoué par lettre sa résolution de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de conseiller général, afin de se consacrer tout entier à ses devoirs de député. M. Ringot a fait la même déclaration.

L'Assemblée, après avoir manifesté sa sympathie pour MM. Ribot et Ringot, a désigné comme candidats M. Louis Vasseur, pour le canton sud, et M. Lafosse, pour le canton nord de Saint-Omer.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Les réservistes des classes 1890 et 1891 convoqués en 1901, ont été appelés à compter du 1er août 1901, en quatre périodes successives, suivant les mesures qui seront arrêtées par le commandant du dépôt d'Oléron.

On assure, d'autre part, que l'opinion de lord Charles Bessford sur les travaux de Gibraltar, est en contradiction absolue avec celle de M. Gibson Bowles.

Lord John Russell sera jugé par la Chambre des lords pour le crime de bigamie. Son procès commencera le 18 juillet.

M. Asquith a définitivement accepté d'assister au banquet qui lui sera offert par les libéraux irlandais. Dans une lettre adressée au groupe des libéraux qui l'engageait à s'abstenir d'y assister, il déclare qu'il a l'intention de profiter de cette occasion pour exposer les droits immédiats et les revendications du parti libéral et de déterminer l'usage fait précise, son attitude vis-à-vis du gouvernement.

M. Ribot a renoué par lettre sa résolution de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de conseiller général, afin de se consacrer tout entier à ses devoirs de député. M. Ringot a fait la même déclaration.

L'Assemblée, après avoir manifesté sa sympathie pour MM. Ribot et Ringot, a désigné comme candidats M. Louis Vasseur, pour le canton sud, et M. Lafosse, pour le canton nord de Saint-Omer.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Le Conseil municipal, saisi hier du projet de prolongement du canal de l'Ourcq et d'agrandissement du port de la Villette, dont nous avons déjà parlé, a donné un avis favorable à l'étude de ce projet.

Les dominicains demandent certainement l'autorisation de se rendre en France.

Nous sommes, nous a dit l'un d'eux, membres d'un ordre qui a pour destination la prière, la prédication et l'enseignement. Nous n'avons jamais fait de politique, jamais d'opposition au gouvernement — et, si cette pratique a été violée, c'est isolément, contre l'avis du supérieur, et non par nous-mêmes. Nous craignons ni la surveillance, ni le contrôle de l'Etat.

L'enseignement que nous donnons à Arcueil, notre principal collège, est essentiellement libéral et conforme aux principes de la science et de la morale. Le père Lacordaire, le père Didon étaient des éducateurs qui connaissaient la loi et le respectaient. Le père Fénelon, le père d'Acqui, ont été de véritables éducateurs d'une large portée d'idées bien connues et, très certainement, approuvés de tous.

Quant aux membres de la communauté qui se livrent à l'apostolat, la plupart sont détachés complètement des questions politiques contemporaines, mais parmi ceux qui s'occupent de la solution des problèmes de l'heure présente, je vous rappellerai que des premiers ouvrages de P. Maunus, un des plus distingués parmi les auteurs de la congrégation, les fils de saint Dominique ont en grande majorité reconnu la nécessité de « marcher avec notre siècle, c'est-à-dire de se rallier en toute sincérité aux doctrines libérales et modernes, aussi, ont ajouté certains, aux institutions républicaines.

Après l'opposition de quelques-uns, je pense donc que la congrégation — qui ne peut manquer d'être consultée à ce sujet — demandera au gouvernement l'autorisation nécessaire.

LES CARMES DÉCHAUSSÉS ET LES RÉDEMPTIONNISTES

Chez les carmes déchaussés et chez les perses rédemptionnistes, on n'a encore pris aucune résolution. Nous aviserons plus tard, nous dit-on. Nous ne nous sommes pas encore renseignés de la loi.

LES MARISTES, 104, rue de Valenciennes

Chez les maristes, 104, rue de Valenciennes, le supérieur nous a fait répondre qu'il n'était pas visible.

LES BÉNÉDICTINS, 5, rue de la Source, un père qui nous reçoit en l'absence du prieur nous dit :

Le père prieur pourra peut-être dans quelques jours venir à Paris. Pour le moment il ne sait rien encore de ce qui sera décidé.

La possibilité, malgré l'autorisation, de dissoudre une congrégation par simple décret, rend notre séjour en France très incertain.

Paris-Berlin

Un télégramme de Berlin à l'agence Havas que la députation allemande, le conservateur Guillaume I. est parvenue à l'Automobile-Club en réponse au télégramme qui lui avait été envoyé par les présidents des Automobile-Clubs allemand et français :

« Je suis heureux d'apprendre de quel esprit de camaraderie on fait preuve les coreurs français et allemands et je vous remercie de m'avoir annoncé l'heureux achèvement de la course Paris-Berlin. »

Il a été donné lecture de cette dépêche au déjeuner qui a eu lieu à l'Automobile-Club. Dans l'après-midi d'hier a eu lieu une promenade nautique organisée par l'Union des automobiles de l'Europe centrale et l'Automobile-Club allemand.

Le baron de Zuylen, président de l'Automobile-Club français, a été reçu par le baron de Zuylen, président de l'Automobile-Club allemand.

Le baron de Zuylen a exprimé ses remerciements pour la réception magnifique qui a été faite aux invités français et a porté le toast de l'organisation de la course Paris-Berlin.

La musique a alors joué un air national allemand. Après le toast du président de l'Automobile-Club bavarois, M. Andras a eu au protecteur du sport automobile (le baron de Zuylen) et de la course Paris-Berlin.

Le duc de Ratibor a bu à tous ceux qui l'ont aidé dans l'organisation de la course.

M. Schitte, directeur de fabrique, a exprimé le regret que les automobiles ne soient pas plus nombreuses à Berlin. Il espère que la prochaine fois la course aura lieu entre Paris et Munich.

En terminant il s'est écrié : « Vivent nos camarades français ! » et vers minuit par un feu d'artifice et une illumination sur la Havel avec feu de Bengale.

La protection des paysages de France

Hier après midi, à quatre heures, sous la présidence de M. André Theuriet, de l'Académie française, a eu lieu, à l'Institut, la séance d'ouverture de la conférence internationale de géographie et de statistique, qui a pour objet de protéger les paysages de France.

Après avoir, en quelques paroles élogieuses, exposé le but de la société, qui est de protéger la beauté des paysages de France, M. Theuriet a donné la parole à M. Robert de Souza, secrétaire général, pour la lecture des statuts.

La lecture des statuts a été interrompue par une discussion, à laquelle ont pris part une vingtaine de personnes présentes, sur le point de fixer les cotisations.

Le vote a été maintes fois interrompu par des interruptions de la part de M. Robert de Souza et de M. Robert de Souza et de M. Robert de Souza.

La société se compose de membres adhérents payant une cotisation minimum de 5 francs et de membres fondateurs payant une cotisation minimum de 10 francs.

M. Robert de Souza a ensuite continué la lecture de la partie des statuts concernant l'administration et le fonctionnement de la société.

LE FESTIVAL DES MUSICIENS SUISSES

L'Association des compositeurs suisses. — La musique religieuse : Stehle, F. Hegar, Klose, G. Doret, O. Barblan. — Les nouveaux concertos de MM. Jaques-Daloz et J. Lauber. — Les concertos sont traités de Liedur. — Musique de chambre : Hans Huber, Jaques-Daloz, J. Lauber. — Caractères de la musique suisse.

Le festival célébrant la fondation de l'Association des musiciens suisses avait eu lieu en juin dernier à Zurich. Les musiciens suisses ont été invités à venir à Genève pour leur camarade de la Suisse allemande, et c'est Genève qui a été naturellement choisie comme lieu de cette fraternisation artistique.

Les organisateurs n'étaient pas sans appréhensions. Il y avait eu à Zurich une consommation énorme de musique. L'école suisse, encore en formation, donnerait-elle, peu de mois après, un concert de musique suisses ? Les musiciens suisses de la culture musicale est d'ailleurs intense, est inférieure à Zurich en un point : la ville ne possède pas encore un orchestre permanent. Il a fallu recruter de côté et d'autre les artistes de la symphonie ; plusieurs ne purent venir que dans les derniers jours, et on a dû répéter un peu comme on mange, entre deux trains.

Il y avait eu à Zurich une consommation énorme de musique. L'école suisse, encore en formation, donnerait-elle, peu de mois après, un concert de musique suisses ? Les musiciens suisses de la culture musicale est d'ailleurs intense, est inférieure à Zurich en un point : la ville ne possède pas encore un orchestre permanent.

Le festival célébrant la fondation de l'Association des musiciens suisses avait eu lieu en juin dernier à Zurich. Les musiciens suisses ont été invités à venir à Genève pour leur camarade de la Suisse allemande, et c'est Genève qui a été naturellement choisie comme lieu de cette fraternisation artistique.

Les organisateurs n'étaient pas sans appréhensions. Il y avait eu à Zurich une consommation énorme de musique. L'école suisse, encore en formation, donnerait-elle, peu de mois après, un concert de musique suisses ? Les musiciens suisses de la culture musicale est d'ailleurs intense, est inférieure à Zurich en un point : la ville ne possède pas encore un orchestre permanent.

Le festival célébrant la fondation de l'Association des musiciens suisses avait eu lieu en juin dernier à Zurich. Les musiciens suisses ont été invités à venir à Genève pour leur camarade de la Suisse allemande, et c'est Genève qui a été naturellement choisie comme lieu de cette fraternisation artistique.

Les organisateurs n'étaient pas sans appréhensions. Il y avait eu à Zurich une consommation énorme de musique. L'école suisse, encore en formation, donnerait-elle, peu de mois après, un concert de musique suisses ? Les musiciens suisses de la culture musicale est d'ailleurs intense, est inférieure à Zurich en un point : la ville ne possède pas encore un orchestre permanent.

Le festival célébrant la fondation de l'Association des musiciens suisses avait eu lieu en juin dernier à Zurich. Les musiciens suisses ont été invités à venir à Genève pour leur camarade de la Suisse allemande, et c'est Genève qui a été naturellement choisie comme lieu de cette fraternisation artistique.

Les organisateurs n'étaient pas sans appréhensions. Il y avait eu à Zurich une consommation énorme de musique. L'école suisse, encore en formation, donnerait-elle, peu de mois après, un concert de musique suisses ? Les musiciens suisses de la culture musicale



